



GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

MINISTÈRE D'ÉTAT

BULLETIN D'INFORMATION

Office d'Information, 18, rue Aldringer, Luxembourg

N° 6 (2^{me} année)

Luxembourg, le 30 juin 1946

Mémorial du mois de juin.

Ministère des Finances.

Un arrêté ministériel du 7 juin 1946 a pour objet l'approbation d'un règlement du Commissariat au Contrôle des Banques. Ce règlement détermine les conditions de la publication et du dépôt des bilans et des situations comptables à dresser par les établissements soumis à la compétence de ce Commissariat.

L'arrêté ministériel du 13 juin 1946 a pour objet la preuve de la propriété non ennemie des titres luxembourgeois déclarés à l'étranger.

Un arrêté grand-ducal du 28 juin 1946 a pour objet la perception d'une taxe d'importation sur les objets et marchandises importés de l'étranger.

*

Ministère de l'Intérieur.

Une loi datée du 28 juin 1946 a pour objet les mesures qui doivent remédier à la pénurie des logements.

*

Ministère de la Santé Publique.

Par avis en date du 14 juin 1946, le Conseil du Gouvernement porte à la connaissance de la population luxembourgeoise le décès de Monsieur le Dr Charles Marx, Ministre de l'Assistance

Sociale et de la Santé Publique. Le Ministre a été victime d'un accident d'auto survenu au cours d'un voyage de service en France.

Par arrêté grand-ducal du 21 juin 1946, Monsieur Dominique Urbany, rédacteur et député du parti communiste, a été nommé Ministre de l'Assistance Sociale et de la Santé Publique.

*

Ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale.

Par la loi du 21 juin 1946, toutes les dispositions à caractère légale ou réglementaire ainsi que les instructions administratives introduites par le pouvoir occupant en matière d'assurance obligatoire contre les accidents et la vieillesse et l'invalidité ont été abrogées avec effet à partir du 1^{er} juillet 1946.

Par la même loi, l'ensemble de la législation et de la réglementation luxembourgeoise (code des assurances sociales et lois complémentaires du code — loi du 17 décembre 1925) existant avant le 1^{er} octobre 1940 est remis en vigueur. La présente loi y apporte cependant de nombreuses modifications et ajoutes. — Plusieurs arrêtés grand-ducaux adaptent la législation à la nouvelle situation.

Conformément à l'arrêté grand-ducal du 24 juin 1946, les rentes d'invalidité et de vieillesse sont majorées à partir du 1^{er} juin 1946.

SOMMAIRE:

	Page		Page
1) Mémorial (moi de juin)	1	6) Le crime de l'enrôlement forcé	7
2) Chambre des Députés (mois de juin)	2	7) British-Luxembourg Society	8
3) Le Docteur Charles Marx †	3	8) Nouvelles diplomatiques	9
4) Activité du Commissariat au Rapatriement	3	9) Le Mois à Luxembourg	10
5) A la recherche des non-rapatriés luxembourgeois en Alsace-Lorraine	7		

Chambre des Députés (Mois de juin).

4 juin 1946: Réunion de la section centrale concernant le projet de loi ayant pour objet l'abrogation des dispositions introduites par le pouvoir occupant en matière d'assurances sociales contre les accidents et contre la vieillesse et l'invalidité. Rapporteur: M. *Rock*.

30^e séance publique.

Rapport de la section centrale concernant le projet de loi ayant pour objet l'abrogation des dispositions introduites par le pouvoir occupant en matière d'assurances sociales. Discussion générale.

5 juin 1946: 31^e séance publique.

Continuation de la discussion générale sur le projet de loi traité dans la séance du 4 juin. Vote de ce projet. Nouvel intitulé: Projet de loi portant abrogation ou modification des dispositions en vigueur au 31 décembre 1945 en matière d'assurances sociales.

6 juin 1946: Voyage d'information et d'inspection des trois sections de la Chambre dans les régions sinistrées du pays.

7 juin 1946: 32^e séance publique.

12 juin 1946: 33^e séance publique.

Projet de loi établissant un impôt extraordinaire sur le capital. Discussion générale.

Réunion de la Commission du Travail de la Chambre.

13 juin 1946: 34^e séance publique.

Dépôt par M. *Bousser* d'une proposition de loi tendant à créer une chambre professionnelle des employés publics. Projet de loi établissant un impôt extraordinaire sur le capital. Exposé de M. le Ministre d'Etat, Ministre des Finances, et continuation de la discussion générale.

14 juin 1946: Réunion de la section centrale du projet de loi portant création d'un impôt sur le capital. Rapporteur: M. *Loesch*.

35^e séance publique.

Allocutions de M. le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, de M. le Président de la Chambre des Députés et de MM. les chefs de fractions de la Chambre à l'occasion du décès de M. le Dr Charles Marx, Ministre de la Santé Publique.

Continuation et fin des discussions concernant le projet de loi établissant un impôt extraordinaire sur le capital.

18 juin 1946: Réunion de la Commission du Travail et de la section centrale du projet de loi ayant pour objet de remédier à la pénurie des logements et portant augmentation des

prix des loyers. Rapporteur: M. *Lambert Schaus*.

20 juin 1946: 36^e séance publique.

Dépôt des deux projets de loi suivants:

a) Projet de loi portant révision de la charge fiscale à supporter par les contribuables du groupe d'impôt I, en ce qui concerne l'impôt général sur le revenu resp. la retenue d'impôt sur les salaires. b) Projet de loi suspendant provisoirement l'application des art. 149, 150 et 151 de la loi du 18 février 1885 sur l'organisation judiciaire.

Dépôt d'une proposition de loi tendant à donner au personnel technique des P. T. T. et des Ponts-et-Chaussées le caractère de fonctionnaires de l'Etat après trois au lieu de 15 années de stage.

Projet de loi ayant pour objet de remédier à la pénurie des logements et portant augmentation des prix des loyers (seconde lecture).

Interpellation de M. *Mæs* concernant l'administration du séquestre industriel.

Interpellation de M. *Lambert Schaus* concernant les crédits aux commerçants déportés ou sinistrés.

Interpellation de M. *Bousser* sur le payement des dommages corporels.

Interpellation de M. *Nicolas Biever* concernant la crise de nos minières.

Interpellation de M. *Grandgenet* concernant le licenciement dans l'industrie privée et aux chemins de fer.

Interpellation de M. *Jacoby* concernant la construction de garage, prison des femmes, domaine de Givenich.

Interpellation de M. *Wenkin* concernant les camps de prisonniers de guerre.

24 juin 1946: 37^e séance publique.

Prestation de serment par M. *Steichen*.

Vote en seconde lecture du projet de loi concernant l'impôt extraordinaire sur le capital.

25 juin 1946: Réunion de la section centrale du projet de loi concernant les allocations familiales pour les salariés. Rapporteur: M. *Schaffner*.

26 juin 1946: Réunion de la Commission du Travail et des trois sections de la Chambre.

27 juin 1946: Réunion de la 1^{re} section de la Chambre pour la discussion du projet de loi portant révision de la charge fiscale à supporter par les contribuables du groupe d'impôt I en ce qui concerne l'impôt général sur le revenu resp. la retenue d'impôt sur les salaires.

Le Docteur Charles Marx †

Ministre de la Santé Publique et de l'Assistance Sociale

Vendredi, le 14 juin 1946, la population luxembourgeoise apprit avec une profonde émotion la mort tragique de M. le Ministre Charles Marx et de sa femme, survenue par suite d'un accident d'automobile à la Ferté-sous-Jouarre près de Meaux, dans les environs de Paris.

Le Dr Charles Marx était né à Luxembourg le 26 juillet 1903. Il fit de brillantes études de médecine à Paris et devint chirurgien-chef à la clinique d'Ettelbruck. Le jeune médecin dut quitter son pays le 10 mai 1940, ayant organisé la fuite d'aviateurs alliés internés au Grand-Duché.

Réfugié en zone non occupée, il prit le maquis après 1942, pour y devenir membre du comité médical de la Résistance. Il remplit en zone sud les fonctions de directeur du service de santé des F. F. I. Engagé volontairement pour la durée des hostilités, le Dr Marx fut démobilisé le 31 juillet 1945 et nommé médecin commandant de réserve de l'armée française.

Cette attitude héroïque durant l'occupation lui a valu une citation flatteuse de la part du Général de corps d'armée Koenig, citation qui comportait l'attribution de la Croix de Guerre avec Etoile de vermeil.

Les restes mortels du ministre défunt et de son épouse ont été ramenés de France dans la nuit du 14 au 15 juin.

Samedi, le 15 juin, S. Exc. le Ministre de France M. Armand de Chayla se rendit au Ministère de la Santé Publique, où les corps étaient exposés, et remit à titre posthume au Dr Marx les insignes de Commandeur de la Légion d'Honneur qui, de toute façon, auraient dû lui être remis le même jour à la Légation de France.

S. A. R. Madame la Grande-Duchesse, de son côté, avait daigné conférer au grand patriote défunt la Médaille luxembourgeoise de la Résistance. Le Dr Marx était le premier à se voir accorder cette distinction.

Les funérailles officielles eurent lieu le lundi, 17 juin. A partir de 13 heures, les amis et connaissances des défunts défilèrent devant le catafalque dans le hall du Ministère de la Santé Publique, transformé en chapelle ardente. Peu à peu, les corps constitués (Chambre des Députés,

Gouvernement, Conseil d'Etat et les chefs de service) se réunirent autour des cercueils sobrement ornés de roses, avec, sur un coussin, les décorations du défunt.

M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, prononça le premier des discours funèbres. Il s'inclina devant le patriote et grand résistant qu'a été le Dr Marx et décrit le rôle dans les affaires publiques de ce collaborateur éclairé et loyal.

Ensuite prirent successivement la parole M. D. Urbany, secrétaire général du parti communiste, au nom de son parti, le Dr Thurm, pour le personnel du Département de la Santé Publique, le Dr Jean Faber, au nom du Corps médical, M. Jacquemart, au nom du Conseil Supérieur de l'Education Physique et du Comité Olympique, le prof. Reuter, représentant l'U.N. I.L. (Union Nationale des Intellectuels Luxembourgeois), dont le Dr Marx fut le président-fondateur, et M. Herckenrath, au nom des maquisards.

Les discours terminés, l'immense cortège se mit en marche. Signalons surtout les superbes couronnes, les nombreuses délégations centrales et locales du parti communiste, les différentes associations sportives, les représentants des institutions sanitaires du pays, le collège médical, la compagnie de garde avec musique et les autorités, les représentants de LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg en tête.

Une foule recueillie et émue formait la haie tout le long du parcours.

Il était 16 h. 45 quant le cortège arriva au cimetière de Notre-Dame. Mme Urbany, parlant au nom de l'Union des Femmes Luxembourgeoises, rendit un dernier hommage à Mme Charles Marx et décrit la part qu'elle a prise aux combats de la libération.

M. Fr. Schneider, échevin de la Ville, fit fonction d'Officier de l'Etat Civil. La sonnerie aux morts retentit, puis l'hymne national.

Les autorités s'avancent et s'inclinent une dernière fois devant le cher défunt qui fut une des plus belles gloires du pays.

Activité du Commissariat au Rapatriement.

Dans une conférence de presse, faite le 16 mai 1946 sous la présidence du regretté Dr. Ch. Marx, Ministre du Rapatriement, M. Joseph Kauffmann, Commissaire au Rapatriement, a donné un aperçu d'ensemble sur les résultats obtenus par le Commissariat jusqu'à la date du 15 mai 1946.

L'état d'avancement des travaux du Commissariat au Rapatriement est tel que l'achèvement en peut être prévu pour la fin de l'année 1946, à prolonger, le cas échéant, l'existence d'un service de recherches et de liquidation très restreint.

Comme les objectifs à réaliser par cette administration sont de nature à intéresser vivement le public, nous avons cru opportun d'exposer devant la presse réunie et en grandes lignes les résultats obtenus à ce jour et de délimiter ainsi

le programme à réaliser au courant des mois à venir.

Il va sans dire qu'à l'heure actuelle déjà le travail du Commissariat a sensiblement diminué et que son personnel a déjà été réduit en conséquence.

Certains services ont déjà pu être liquidés, l'organe disparaissent en même temps que la fonction.

Dans un rapport final, ces opérations et travaux seront exposés dans le détail. Tels sont: la direction des mouvements de replis et d'évacuation de la population de l'est et du nord du pays, le service de libération des logements ci-devant occupés par la troupe américaine au profit des rapatriés, le service sanitaire pour les rapatriés et les étrangers déplacés et rassemblés au Grand-Duché, l'approvisionnement des rapatriés en meubles et objets de première nécessité et l'internement des Allemands en vue de leur rapatriement.

Qu'il nous soit cependant permis de citer quelques chiffres concernant certains de ces services liquidés:

Le mouvement des étrangers déplacés par faits de guerre sur le territoire du Luxembourg et rapatriés vers leur pays d'origine ressort du tableau ci-annexé.

A l'heure actuelle, le nombre des étrangers déplacés, non encore rapatriés, est devenu infime. Il s'agit de cas spéciaux, dont le rapatriement rencontre tel ou tel obstacle bien déterminé, nécessitant des examens individuels. En ce qui concerne les quelques citoyens soviétiques de ce groupe, le Commissariat opère en étroite liaison avec le lieutenant Potapov, délégué de Son Excellence l'Ambassadeur de l'U. R. S. S. à Bruxelles; pour mener à bonne fin le rapatriement des Russes déplacés à Luxembourg, dans le but de donner ainsi pleine satisfaction à notre grande alliée, l'U. R. S. S., de laquelle nous espérons de notre côté avec confiance la libération des derniers déportés militaires luxembourgeois, prisonniers de guerre de l'Armée Rouge.

Les centres d'accueil et camps du Commissariat ont été progressivement liquidés et mis en partie à la disposition du Commissariat Général à la Reconstruction. Le dernier camp de Schleifmuhl a été clôturé pour le 1^{er} mai 1946.

Certaines familles rapatriées, sinistrées par les événements de guerre et dépouillées par les Allemands, manquaient à leur retour totalement de meubles et d'ustensiles de ménage. Par des arrangements avec l'Office des Séquestres qui a fait preuve d'une grande compréhension pour les besoins existants, le Commissariat au Rapatriement a été en mesure de fournir en tout un chargement de 60 camions de fort tonnage remplis de meubles et notamment de chambres à coucher et de cuisines aux familles nécessiteuses.

Les meubles en question sont prêtés par l'Office des Séquestres avec faculté d'achat ultérieur, à financer, le cas échéant, par l'Office des Dommages de Guerre.

Le nombre total des Allemands déplacés au Luxembourg, rapatriés avec ou sans internement

préalable, s'élève à 1.432. Avec le dernier centre, le camp de Schleifmuhl, a disparu l'application du rassemblement forcé des Allemands à rapatrier. A l'avenir, les Allemands intéressés sont exclusivement désignés par M. le Procureur Général. Ceux qui se plient volontairement à l'obligation de quitter le pays, sont rapatriés par le Commissariat, les récalcitrants sont expulsés par la force publique. Il est bien entendu que la compétence du Commissariat est limitée aux Allemands déplacés, c'est-à-dire venus au Grand-Duché seulement pendant ou après la guerre.

Le service sanitaire des camps a pu être liquidé lors de la suppression des camps. Le service médical des rapatriés luxembourgeois au centre d'accueil a été repris par l'Office des Dommages de Guerre.

Depuis le mois de juillet 1945, le Commissariat au Rapatriement s'est occupé de la récupération de bagages et effets personnels laissés en souffrance en Allemagne par les Luxembourgeois rapatriés. De son côté, l'OREL, rattaché au Ministère du Ravitaillement et des Affaires Economiques, est chargé de la récupération de biens de toutes natures, volés ou enlevés et transportés en Allemagne par l'occupant, au détriment d'entreprises luxembourgeoises ou de personnes demeurées au Luxembourg pendant la guerre.

Sur les 1.178 déclarations reçues, 639 ont pu recevoir une suite favorable par la récupération effective des biens en question. Dans 539 cas, nos émissaires ont dû dresser procès-verbal de carence, les biens ayant été détruits ou volés en Allemagne. Le poids total des effets ainsi récupérés dépasse le chiffre de 1.000 tonnes.

Depuis le début de l'année 1946, le Commissariat au Rapatriement remplit sa dernière et plus triste mission, en faisant procéder à l'exhumation et au transfert vers le sol natal des dépouilles mortelles de patriotes luxembourgeois exécutés ou décédés en Allemagne. Nous rappelons à cette occasion les émouvantes cérémonies qui ont entouré dans un cadre bien ordonné et plein de dignité le retour des victimes de Hinzert les 9 et 10 mai 1946. Les services du Commissariat au Rapatriement ont ramené jusqu'à ce jour 99 cercueils et 21 urnes contenant les dépouilles mortelles de martyrs patriotes. Ce devoir sacré sera continué dans la mesure du possible, mais il y a lieu de souligner les nombreuses difficultés d'ordre administratif, résultant surtout de la division de l'Allemagne en quatre zones d'occupation, qui s'opposent à l'accomplissement de cette tâche. Il y a en tout cas impossibilité de ramener des corps ensevelis dans des tombes communes (Massengräber). Des pourparlers sont en cours pour ramener prochainement les dépouilles mortelles des Luxembourgeois, victimes de l'ennemi, ensevelies en France.

Nous en venons à la mission par excellence du Commissariat au Rapatriement, c'est-à-dire le rapatriement et la recherche des Luxembourgeois déplacés à l'étranger par fait de guerre. Le fichier central renseigne un total de 24.889 personnes déplacées luxembourgeoises, déclarées ou

recensées au moment de leur retour. Jusqu'au 10 mai 1946, 21.099 personnes ont été rapatriées et 770 personnes ont été reconnues comme décédées. Il reste donc encore à rechercher 3.020 personnes. Ce reliquat comprend 2.256 déportés militaires et 764 civils.

Les 24.889 personnes déplacées, d'après le recensement fait au Bureau national de Recherches, ne constituent pas le total exact des prisonniers politiques, déportés et réfugiés luxembourgeois, victimes de la guerre et des nazis. Il faut tenir compte du fait qu'au moment de la libération, le 10 septembre 1944, le cas de quelques milliers de personnes déplacées, dont le chiffre exact ne pourra être déterminé qu'ultérieurement, avait déjà trouvé sa solution en ce sens qu'une partie de ces personnes avaient réussi à rentrer clandestinement au dernier moment dans leur patrie et qu'une autre partie était déjà à ce moment reconnue comme décédée.

Il convient d'abord d'analyser le problème des civils encore absents.

Les 764 personnes civiles non encore rentrées se subdivisent comme suit:

Prisonniers politiques	239
Déportés	167
Autres causes:	
a) Réquisitionnés	129
b) Israélites	218
c) R. A. D. féminin	11
	<hr/>
	764

Le groupe des israélites comprend deux catégories, dont l'une se compose de réfugiés ayant à temps pu atteindre des pays alliés et dont le retour ne pose pas de problème; le second groupe comprend les malheureuses victimes des camps d'extermination de Theresienstadt, Auschwitz, Birkenau et Treblionka. Le sort tragique de ces malheureux ne fait pas de doute, mais le constat officiel des décès n'est pas encore établi, en présence du fait que les autorités alliées et notamment les autorités polonaises, chargées des enquêtes, doivent travailler sur une documentation extrêmement touffue et d'ailleurs incomplète.

Les fonctionnaires, etc., réquisitionnés de force dans des cadres administratifs allemands, sont portés sur la dernière page de la liste des déportés militaires, parce qu'en leur qualité de gendarmes, agents de police ou de douaniers, etc., ils ont pu être fait prisonniers par l'Armée Rouge.

Quant aux prisonniers politiques et déportés encore manquants, une liste générale est en voie de confection pour être répartie en de nombreux exemplaires à tous les organes internationaux ou alliés susceptibles de donner des renseignements. Spécialement, le Bureau International de Recherches, rattaché à l'U. N. R. R. A. et établi à Arolsen près de Kassel, est chargé de la recherche de ces personnes. Le Luxembourg y est représenté par deux délégués permanents et par le secrétaire de la L. P. P. D. Le Central Tracing Bureau est en train d'élaborer des plans pour la reconstitution des Marches de la Mort, auxquelles les gardiens SS ont forcé les prisonniers poli-

tiques, en les chassant d'un camp de concentration à l'autre avant l'effondrement de l'Allemagne. Le Central Tracing Bureau poursuit en outre des enquêtes dans les prisons, les camps de concentration, les hôpitaux, les cimetières et les mairies de l'Allemagne.

Le Commissariat reçoit depuis un certain temps de nombreuses informations sur des Luxembourgeois résidant ou décédés en Allemagne. Malheureusement, la proportion des décès est assez considérable. Les familles sont immédiatement prévenues par l'intermédiaire des mairies, et le Ministère de l'Intérieur en est saisi pour entamer la procédure en déclaration judiciaire de décès ou en déclaration présomptive de décès.

Les informations concernant les Luxembourgeois encore en vie, sont généralement assez décevantes, parce qu'elles ne renseignent que rarement sur les dernières victimes politiques recherchées, mais des Luxembourgeois établis depuis longtemps en Allemagne ou même des Luxembourgeois compromis au point de vue politique. Le Commissariat au Rapatriement transmet toutes ces données au Ministère de la Justice, lequel est ainsi mis en mesure de faire son choix au point de vue répressif. En principe, Le Commissariat au Rapatriement se désintéresse de ces catégories de personnes qui échappent à sa compétence.

Le problème le plus ardu consiste dans la libération et le rapatriement des jeunes gens enrôlés de force dans l'Armée allemande. Dans le chiffre total des personnes déplacées, déclarées ou recensées au retour, le groupe des déportés militaires figure avec 8.573. Sur ce chiffre ont été rapatriés jusqu'au 10 mai 1946: 5.947 jeunes gens; 370 décès ont été constatés. Donc encore manquant 2.256. La liste générale des déportés militaires vient d'être mise à jour et rééditée et va du n° 1 au n° 3305. Le nombre effectif des personnes y renseignées n'est cependant que de 2.053, étant donné que de nombreuses ratures, dues à des retours, des constatations de décès et à d'autres causes, ont pu être pratiquées. Chaque déporté militaire a conservé son numéro de la première édition qui a été répartie à travers le monde en 1.200 exemplaires. La deuxième édition est sur le point d'être expédiée à l'étranger aux destinataires de la première édition. Pour éviter tout malentendu, il y a lieu de remarquer que le total des jeunes gens à rechercher est déjà légèrement inférieur au total renseigné dans la deuxième édition, parce que depuis le moment de la mise sous presse de nouveaux retours et de nouvelles constatations de décès sont intervenus. La même liste est en voie d'impression à Bruxelles pour un tirage en langue russe de 1.200 exemplaires. Comme la Russie est et reste fermée à l'accès de nos officiers de liaison et que nous devons nous y appuyer exclusivement sur les services loyaux et dévoués de M. le Ministre Blum et du personnel de sa Légation, nous avons estimé qu'il était du plus haut intérêt à lui faire tenir à l'intention des camps de prisonniers de guerre soviétiques un certain nombre de listes rédigées en langue russe, pour faciliter les re-

cherches. Les autorités françaises, chargées du rapatriement des Alsaciens et Lorrains, sont d'avis que ce procédé renferme les plus grandes chances de succès.

Le public intéressé a tendance à comparer le chiffre des rapatriés alsaciens et lorrains à celui des Luxembourgeois et se laisse influencer parfois par des données émanant de sources non autorisées. Nous tenons à soumettre au public luxembourgeois les chiffres officiels publiés par M. Laurent Casanova, Ministre des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre à Paris, au journal «Le Monde» du 4 avril 1946. Le Ministre a déclaré que sur 180.000 incorporés de force dans la Wehrmacht, 25.000 sont portés morts sur des listes allemandes et 91.000 ont été rapatriés à ce jour. 1.211 étaient au début avril au regroupement. Le Ministre ajoute qu'il est malheureusement à craindre que, parmi les absents qu'il évalue à 18.899, un grand nombre n'ait été tué au cours des combats de rupture qui marquaient la fin des hostilités. La France n'est donc pas en avance sur le Luxembourg, rencontrant dans ses opérations identiquement les mêmes difficultés que nous. Eparpillement des déportés militaires encore vivants dans des camps, des Kommando de travail et des hôpitaux dispersés dans des pays lointains et jusqu'en Sibérie, défense d'accès des camps de prisonniers de guerre en Russie, difficultés matérielles et administratives, entravant la visite des camps situés dans les Balkans, nombre assez élevé des jeunes gens tombés dans les derniers combats à l'est et perdus à tout jamais dans des tombes communes.

Pour le Luxembourg, la situation des déportés militaires se présente comme suit:

1° Jeunes gens des classes 1920—1926 portés sur la liste et non encore tracés	1.979
2° Déportés militaires des classes antérieures à 1.920 et ne paraissant pas compromis (double nationalité)	277
3° Décès constatés	370
4° Retours jusqu'au 10 mai 1946	5.947
Total	8.573

Ce total correspond au nombre de déclarations reçues au Commissariat au Rapatriement. Il est évident que le chiffre total des jeunes gens forcés par les Allemands dans la Wehrmacht est supérieur. La différence comprend ceux qui avaient réussi à rentrer avant la libération, ceux dont le décès avait été notifié officiellement par la Wehrmacht avant la libération et peut-être quelques-uns qui n'ont jamais été déclarés.

Il faut en outre compter les réfractaires. D'après nos données encore susceptibles de vérification, le nombre total des jeunes gens mobilisables a atteint 14.000, celui des réfractaires environ 3.000 et celui des déportés militaires effectifs 11.000. Nous tenons à souligner particulièrement le fait que l'Armée Rouge a libéré jusqu'à ce jour plus de 2.000 jeunes gens et a fait ainsi preuve de compréhension vis-à-vis du Luxembourg.

Pour finir, nous nous permettons d'indiquer les moyens d'action mis en mouvement pour découvrir le sort des derniers disparus. Ayons

dès le début le courage de déclarer avec franchise qu'on aurait tort de se faire trop d'illusions quant au résultat à attendre. Les autorités françaises et belges ne sont pas optimistes.

Il y aura encore évidemment des retours isolés et même peut-être des groupes de rapatriés.

Le travail dans les camps de prisonniers de guerre français, anglais et américains peut en principe être considéré comme terminé. Les autorités militaires alliées continuent leurs recherches et signaleront à nos Légations toutes découvertes de Luxembourgeois dans des camps et hôpitaux militaires, tant en France, Angleterre ou possessions anglaises, aux Etats-Unis, en Allemagne et en Autriche.

Le seul contingent relativement important de Luxembourgeois déportés militaires, encore en vie, ne peut se trouver qu'en Russie, des groupes restreints peuvent d'autre part se trouver en Slovaquie, en Hongrie, en Roumanie ou en Yougoslavie. Aussi est-ce de ce côté-là que tous nos efforts sont dirigés. Les listes françaises de nos déportés militaires sont parvenues entre les mains du Ministre du Luxembourg à Moscou et les listes rédigées en langue russe suivront sous peu. Nous sommes depuis six mois en pourparlers, pour obtenir l'autorisation de visiter les Balkans et espérons maintenant obtenir satisfaction. Nos missions se tiennent à Prague, à Bratislava, à Vienne, prêtes pour entrer en Hongrie, Roumanie et Yougoslavie. Tous ces pays, en y ajoutant la Tchécoslovaquie et la Pologne, ont donné à nos missions l'assurance qu'ils procèdent de leur côté à un recensement des étrangers, y compris les prisonniers de guerre, et de signaler immédiatement la présence de Luxembourgeois. En troisième lieu, les représentations diplomatiques et les missions de rapatriement françaises, belges et hollandaises collaborent étroitement avec nos missions en s'aidant mutuellement dans la recherche des nationaux respectifs.

Notre mission de Berlin est en contact avec le service interallié qui procède depuis deux mois au dépouillement de la cartothèque générale de la Wehrmacht. Toutes les fiches constatant des décès ou des hospitalisations de Luxembourgeois sont remises à nos délégués et ensuite communiquées par les soins du Commissariat au Rapatriement aux familles intéressées. Nous constatons que le canal par lequel s'effectuait l'année dernière le mouvement des jeunes gens libérés et rapatriés venant de Russie a été déplacé cette année-ci vers le sud. En 1945, les convois arrivaient par la Pologne et par le camp de transit de Francfort/Oder, alors qu'en 1946 le mouvement s'effectue à travers la Roumanie, par les camps de Sziget en Hongrie et St.-Valentin en Autriche. Tout ce mouvement est surveillé par nos missions de Vienne et de Prague, en ce qui concerne la route méridionale, et de notre mission de Berlin, en ce qui touche le camp de Francfort/Oder.

Il convient encore de faire observer que certains compatriotes ont bel et bien été retrouvés, mais refusent pour l'une ou l'autre raison, généralement d'ordre sentimental, à rentrer au pays.

Pour donner un plein rendement à nos missions opérant à l'étranger et aux organes étrangers collaborant aux recherches, il faut leur procurer des informations aussi précises que possibles sur les absents. La meilleure ressource de renseignements est formée par les rapports de la part des rapatriés luxembourgeois, alsaciens et lorrains, belges et même, dans certains cas, par des Allemands libérés à titre prioritaire en cas de maladie ou d'incapacité de travail. Sous ce rapport, nous sommes heureux de pouvoir souligner le précieux concours fourni par l'Association des Parents et par le Service de recherches de la Ligue « Ons Jongen » qui ont déjà rassemblé, par l'envoi de questionnaires aux rapatriés et par des interrogatoires directs, de nombreuses données utilisables au bureau national de recherches. L'Association des Parents est en relation avec les groupements similaires en Alsace et en Lorraine et dans les cantons rédimés de la Belgique; la Ligue « Ons Jongen » de son côté étend son action au delà de nos frontières par des interrogatoires d'étrangers rapatriés et prochainement par l'exposition de photos des absents en Lorraine et en Alsace, ainsi que par l'installation d'un bureau de recherches à Trèves.

Le Commissariat au Rapatriement lance finalement des appels réguliers par Radio-Luxembourg à l'étranger pour inviter tous les rapatriés

à l'aider dans ses efforts tendant à la recherche des disparus. D'autre part, des appels d'ordre général et des recherches individuelles sont déjà publiés en Allemagne même par la voie de la presse et de la radio. Toutes les informations ainsi obtenues sont soigneusement examinées au Bureau national de Recherches, triées, confrontées avec d'autres renseignements concernant la même personne et envoyées ensuite à la Mission de Rapatriement respectivement à la Légation compétente. Un procès verbal résumant les informations reçues et indiquant comme conclusion la voie à suivre est établi pour chaque cas individuel.

Tout en rendant hommage à ces collaborateurs dévoués, et notamment MM. Oster, Simonis et Thill de l'Association des Parents, MM. Donnersbach et Braun de la Ligue « Ons Jongen », le Commissariat au Rapatriement sous la direction éclairée de son Ministre, M. le Dr Marx, peut en âme et conscience assurer le public que tous les efforts imaginables ont été faits et continueront à être entrepris pour aboutir le plus rapidement possible à l'achèvement de sa tâche sacrée que la loi lui a confiée: apporter aux familles engoissées la certitude du sort heureux ou tragique que les hasards de la guerre ont réservé à leurs chers absents.

A la recherche des non-rapatriés luxembourgeois en Alsace-Lorraine.

Afin de recueillir des renseignements auprès des Alsaciens et Lorrains déportés pendant la guerre et rentrés des prisons et des camps nazis, le Service Luxembourgeois de Recherches, sous les auspices du Ministère de l'Information Français et Luxembourgeois, a organisé pendant le mois de juin une série d'expositions des photos de nos 3.000 Luxembourgeois non encore rapatriés.

Ces expositions ont eu lieu: à Thionville du 29 mai au 9 juin 1946, rapportant 91 renseignements, dont 40 très précieux. L'exposition a été ouverte à Strasbourg du 31 mai au 19 juin

1946 et a rapporté 30 renseignements. Elle était ouverte du 24 juin au 7 juillet à Mulhouse et a rapporté 46 renseignements. Enfin elle fut inaugurée à Metz le 29 juin et s'est terminée le 13 juillet, ayant rapporté 26 renseignements.

A ces indications, on voit que le Commissariat au Rapatriement et surtout le Centre de Recherches ne se lassent pas à faire des efforts réitérés pour retrouver nos jeunes gens et pour mettre un terme aux souffrances morales des parents attendant avec anxiété des nouvelles du destin d'un des leurs.

Le crime de l'enrôlement forcé.

De tous les crimes de guerre commis au Luxembourg par les nazis, aucun n'a eu des répercussions aussi graves que l'enrôlement forcé de nos jeunes gens. Aucun fait de la guerre, en dehors de l'offensive Rundstedt, n'a causé autant de pertes à notre peuple. Aucun non plus ne nous a si violemment heurté dans nos convictions patriotiques. Mais aucun attentat non plus n'a provoqué une résistance aussi acharnée.

Forcer les habitants d'un territoire envahi à combattre dans les armées de l'envahisseur, c'est-à-dire si la guerre n'est pas finie, à combattre leur propre pays, à lutter pour la perte de leur propre indépendance, a toujours été considéré comme un crime contre le Droit naturel. Aucun auteur traitant de questions du Droit des gens n'a jamais songé à revendiquer un droit pareil au profit de l'occupant. On sait pourtant que

certain théoriciens, allemands surtout, sont allés fort loin dans ce domaine et ont voulu légitimer toutes sortes de mesures généralement employées par les envahisseurs, mais réprouvées par le Droit public international. Jamais pourtant ils n'ont poussé l'impudeur jusqu'à déclarer légitimes les enrôlements forcés de sujets ennemis.

Cela ne veut pas dire que le crime n'ait jamais été essayé. Il figure notamment sur la liste des exactions reprochées aux Empires centraux ainsi qu'à la Turquie et à la Bulgarie par la Commission des responsabilités de la conférence de paix de 1919. Mais au moins, si des enrôlements forcés ont eu lieu durant la première guerre mondiale, a-t-on plutôt cherché à les tenir cachés, loin de vouloir les proclamer au grand jour avec déploiement de tous les moyens de propagande modernes.

Lors des conférences destinées à codifier les règles du Droit de la guerre, on n'a pas même songé à interdire expressément et en termes spéciaux l'enrôlement forcé dans les armées de l'envahisseur, tellement cela paraissait évident. Mais c'est une formule plus large, s'étendant à toute sorte de participation aux opérations de la guerre et par là même englobant également le service militaire, qui fut adoptée par la Conférence de La Haye le 18 octobre 1907. L'art. 23 al. 2 de la convention alors intervenue dit en effet:

« Il est également interdit à un belligérant de forcer les nationaux de la partie adverse à prendre part aux opérations de guerre dirigées contre leur pays, même dans le cas où ils avaient été à son service avant le commencement de la guerre. »

Le Gouvernement du Reich a donc de propos délibéré et en parfaite connaissance de cause violé une disposition expresse du droit écrit international, quand il décida d'introduire le service militaire obligatoire au Grand-Duché de Luxembourg et dans certaines parties de la France et de la Yougoslavie occupées.

Jusqu'en 1942 cependant, les nazis n'avaient pas semblé vouloir introduire cette mesure tant redoutée. Le Gauleiter Simon n'avait-il pas lui-même à plusieurs reprises exprimé une opinion contraire? Ces hésitations ne provenaient certainement pas de l'intention d'observer les règles du Droit des gens. La violation de la constitution luxembourgeoise et la transformation des insti-

tutions du pays dans une mesure nullement exigée par les intérêts d'un belligérant, l'adhésion imposée à un mouvement annexionniste, l'abolition de toutes les marques de la souveraineté luxembourgeoise, la façon de nous traiter d'« anciens nationaux luxembourgeois » en disaient long sur la manière dont le Gouvernement allemand faisait fi de toutes les réserves du Droit des gens en faveur des territoires occupés.

Si la « Wehrmacht » n'a pas été introduite dès le début, c'est tout simplement parce que les nazis avaient encore assez de bon sens pour se dire qu'une population hostile ne pouvait pas fournir de bons soldats et qu'un pays occupé se gouvernait somme toute beaucoup mieux si on n'exagérait pas les vexations. Mais après l'entrée en guerre de la Russie et de l'Amérique, les Allemands commencèrent à s'apercevoir que leurs réserves en hommes n'étaient pas inépuisables. Alors, par la force des choses, on sacrifie la qualité à la quantité et l'on chercha à se procurer de la chair à canons partout où l'on croyait en trouver. Nous savons aujourd'hui que Gustav Simon fut convoqué à Winnitza en été 1942, ensemble avec ses collègues d'Alsace et de Lorraine, et que le Führer leur demanda à cette occasion de lui fournir des soldats. Il paraît que Simon n'en était d'abord pas très enchanté. Qu'il ait changé d'avis par après ou qu'il ait tout simplement dû s'incliner, le fait est qu'il s'acharna dans la suite à justifier et à glorifier la décision prise par son seigneur et maître.

Si la propagande nazie a parfois tenté de justifier le crime commis par le prétendu ralliement des Luxembourgeois à l'idée annexionniste, ses propres agents ne prenaient point au sérieux ces tristes élucubrations. Les nazis savaient trop bien quels étaient les sentiments réels des Luxembourgeois. Les rapports du SD (Sicherheitsdienst) le démontrent à tout moment. Des nazis prominents, comme le Regierungspräsident Sielmeier, l'avouent aujourd'hui. Les résultats du « recensement » d'octobre 1941 avaient dû ouvrir les yeux des plus bornés. Si la tentative de grève de septembre 1942 et la répression cruelle qui la suivit, ont manifesté la volonté de résistance du peuple luxembourgeois aux yeux du monde extérieur, nos bourreaux devaient la connaître depuis longtemps et n'ont pu avoir à aucun moment l'excuse de la bonne foi.

British-Luxembourg Society.

Le 14 juin a eu lieu la réunion constitutive d'une association ayant pour but d'approfondir les relations amicales entre la Grande-Bretagne et le Luxembourg. L'initiative de la nouvelle société a été prise par un comité provisoire auquel appartiennent les personnalités suivantes:

Barbel Barth., Président de la Chambre du Travail;

Abbé Elcheroth P., Professeur, Luxembourg;
Feltes Jean, Président du English Club, Professeur, Luxembourg;
Fohrmann Jean, Bourgmestre, Dudelange;
Frieden Pierre, Conseiller d'Etat, Directeur de la Bibliothèque Nationale, Luxembourg;
Hentgen Aloyse, Avocat, Chief Scout des Scouts Catholiques, Luxembourg;

Lambert Max, Directeur de la Banque Internationale, Luxembourg;

Prussen Jules, Professeur, Luxembourg;

Reuter J.-P., Secrétaire Général de la Fédération des Employés Privés;

Robert Léon, Pharmacien, Dudelange;

Schaaf R., Professeur, Luxembourg;

Schaffner Robert, Bourgmestre, Echternach;

Schommer Georges, Major, Luxembourg;

Servais Alex, Avocat, Luxembourg;

M^{me} Simons Paul, Luxembourg;

Tockert Joseph, Professeur, Luxembourg;

Weber Paul, Secrétaire de la Chambre du Commerce, Luxembourg;

Werner P., Avocat, Commissaire au contrôle des banques, Luxembourg;

Zurn F., Avocat, Président de l'Assoss, Luxbg.

Le comité a expliqué son but et ses intentions dans les termes suivants:

In the darkest and most tragic moments of the war, when it seemed impossible to stem the advance of the aggressor-powers, it was the British people that became the last rempart of liberty against the rising flood of tyranny and oppression. For one long terrible year it took upon itself alone the whole burden of the war. Once more in the course of its glorious history it became the natural sanctuary and home of the persecuted, the fighting symbol of the forces of freedom and democracy, the nerve-centre of the national movements of Resistance which did so much to bring about the final overthrow of the Axis.

Today, Luxembourg is free once more.

Our gratitude goes to all our friends large and small, to the gallant men who came from the far-away United States to die in defence of the smallest of their allies, and above all to the peoples of the British Empire, whose gigantic war-effort and staunch determination, under an inspired leadership, made it the soul of Resistance and created the foundation and conditions of Victory.

It is a moral duty for us not to forget that. Because we will not forget it, because we know that the British people has many important things to tell us and to teach us, we mean to do everything in our power to bring about a better and deeper understanding of the friendly island-nation, and to help establish the relations between our two countries on a basis of honest steadfast friendship.

To accomplish those aims, and in pursuance of the old tradition of the English Club, we will know and tell the truth about Great Britain. We will set right and oppose any misconceptions and prejudices that may have existed about it. We intend to further the knowledge of the English language and literature, of the history and institutions, of the character and traditions of the British nation. On the other hand we will tell and show our British friends what Luxembourg was and is, how it has developed into the small, but vigorous modern democracy that proved equal to its ordeal in the testing experience of war and thus once more established its inalienable right to liberty and independence. In many ways every nation, whether large or small, has a special contribution to make to the tasks both of the near and the distant future. It is naturally entitled to a just and commonly accepted scope of activity for its distinctive qualities and originative mind. It is therefore, only by working in unison that the partners in the world-community of peoples can hope to regain the poise and balance, the spirit of goodwill and fraternity the loss of which would spell final ruin for our type of civilization.

In this sense, and with this end in view, we propose to develop and to deepen the relations between the British Empire and Luxembourg in the general cultural domain, in the sphere of economic exchanges and collaboration, in the fields of social work, sports, and tourism. We feel confident that, thus, we shall engage in necessary and useful national and international work.

We, therefore, propose to establish a British-Luxembourg Society, which, excluding all political and philosophical differences, will unite all classes and professions of this country.

Nouvelles diplomatiques.

Le 19 juin 1946, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience de congé Son Excellence M. *Armand du Chalay*, Ministre de France à Luxembourg, et lui a remis les insignes de Grand-Croix de l'Ordre National de la Couronne de Chêne.

*

Le 21 juin 1946, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience Son Excellence M. *Einar Modig*, Ministre de Suède,

qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès d'Elle à titre d'Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire.

*

Le 25 juin 1946, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience Son Excellence Monseigneur *Fernando Cento*, Nonce Apostolique, qui Lui a remis les lettres l'accréditant en qualité d'Internonce Apostolique auprès de la Cour grand-ducale.

Le Mois à Luxembourg.

2 juin: A Mondorf-les-Bains a lieu, sous la présidence de feu le Dr *Charles Marx*, Ministre de l'Assistance sociale et de la Santé publique, une Journée du Thermalisme. La matinée est consacrée à une série de conférences auxquelles assistent, outre le Ministre de la Santé publique, M. *Pierre Krier*, Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, de hauts fonctionnaires des Assurances sociales, Caisses de maladie, etc., de nombreux médecins, ingénieurs et industriels.

Figurent comme orateurs: M. le Ministre Dr *Ch. Marx*, le Dr *J. Faber*, le Dr *Franck*, le Dr *Dieschbourg* et M. le Ministre *Pierre Krier*.

7 juin: Au Théâtre municipal à Luxembourg, le Lycée des Jeunes Filles d'Esch-sur-Alzette organise une soirée théâtrale au profit de l'Œuvre des Pupilles de la Nation. Programme: Une adaptation scénique du «*Rénert*» et une comédie d'Alfred de Musset: «*Louison*».

9 juin: Pentecôte. — Le «*Touring Club de France*» organise une excursion cyclo-touristique au Grand-Duché. Les participants sont arrivés à Luxembourg le 8 juin. Le même soir a lieu une réception à la Légation de France. Les jours de la Pentecôte, les hôtes français déposent des couronnes sur la tombe du soldat français (cimetière Notre-Dame) et au Monument du Souvenir, sont reçus par l'Administration communale de Luxembourg, font des excursions à Mondorf, Echternach, où ils assistent à la Procession dansante, et vont enfin s'incliner devant la tombe du Général Patton au cimetière militaire de Hamm.

11 juin: Mardi de Pentecôte. — Comme toutes les années et pour la deuxième fois après la guerre 1940-1945 se déroule à Echternach la grande Procession dansante en l'honneur de St.-Willibrord avec une participation particulièrement nombreuse.

Départ pour la première des quatre étapes du «*Tour de Luxembourg 1946*».

A Esch-sur-Alzette, ouverture de la grande kermesse locale.

13 juin: Les dépouilles mortelles de sept jeunes gens luxembourgeois fusillés à Lingen (Ems) en Allemagne, le 24 août 1944, en représailles de l'attentat contre l'Ortsgruppenleiter de Junglinster (1943), qui ont été rapatriées hier, sont enterrées dans un caveau au cimetière Notre-Dame. Parmi la nombreuse assistance on remarque M. *Eugène Schaus*, Ministre de l'Intérieur, M. *Gabel*, échevin de la ville de Luxembourg, et des délégations des mouvements de résistance.

14 juin: Réunion constitutive d'une association ayant pour but d'approfondir sous le titre de «*British-Luxembourg Society*» les relations

amicales entre la Grande-Bretagne et le Luxembourg. Le Major *Schommer* prend la parole.

M. le Dr *Charles Marx*, Ministre de l'Assistance sociale et de la Santé Publique, et sa femme trouvent la mort dans un accident d'automobile survenu à La Ferté-sous-Jouarre près de Meaux (Paris).

15 juin: La mission de l'U. N. R. R. A. termine son activité à Luxembourg. Après avoir déjà convoqué la presse, le 13 juin, aux fins de donner quelques explications au sujet du départ de l'U. N. R. R. A., M. *Desmond L. W. Anker* s'adresse au public luxembourgeois par Radio-Luxembourg, pour le remercier du bon accueil que lui et sa mission ont trouvé au Grand-Duché.

Sous les auspices de l'Association luxembourgeoise des Ingénieurs et Industriels a lieu une conférence de M. *Achille Lefèbre*, professeur de métallurgie à la Faculté polytechnique de Mons, sur «*Les aspects de la sidérurgie en Grande-Bretagne*».

17 juin: Le Conseil d'Administration de l'Institut belgo-luxembourgeois du Change, dont le siège est à Bruxelles, se réunit à Luxembourg sous la présidence de M. *Maurice Frère*, Gouverneur de la Banque nationale de Belgique.

A cette occasion, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience M. *Maurice Frère*, Gouverneur, et M. *Hubert Ansiaux*, Directeur de la Banque nationale de Belgique.

Funérailles de M. le Dr *Charles Marx*.

18 juin: S. Exc. le Ministre de Belgique à Luxembourg et la Vicomtesse *Berryer* ont reçu en audience une délégation de l'Amicale des Prisonniers Politiques Rescapés du convoi du 3 septembre 1944 en gare de Bruxelles «*Petite-Ile*». La délégation a remis au Vicomte *Berryer* une plaquette en argent en témoignage de la vive reconnaissance des rescapés pour les éminents services qu'il leur a rendus durant leur captivité.

19 juin: S. Exc. M. *Armand du Chayla*, Ministre de France à Luxembourg, qui quittera le Luxembourg le 22 juin, prend congé de ses amis à la Légation de France. De très nombreuses personnalités avaient tenu à prouver par leur présence la sympathie qui entoure le ministre partant. M. *du Chayla* a commencé sa carrière à Constantinople et fut affecté successivement aux postes suivants: Washington, Madrid, Riga, Oslo, Lisbonne. Rentré en France après l'armistice, il rejoignit Londres en 1942 et fut affecté au Commissariat aux Affaires Etrangères du Général de Gaulle au Portugal, puis Ministre à Luxembourg en février 1945. M. *du Chayla* vient d'être nommé à Beyrouth, où la France a ouvert une Légation depuis la reconnaissance du Liban comme Etat indépendant.

22 juin: M. E. Hamilius est nommé maire de la ville de Luxembourg. M. Gustave Jacquemart lui succédera comme échevin.

Dans la séance du Tribunal spécial du 9 mai 1946, l'ancien « Ortsgruppenleiter » de Luxembourg-Limpertsberg Antoine Thill avait été condamné à mort pour avoir fait cause commune avec l'ennemi. Le jugement ayant été confirmé entretemps par la Cour de Cassation et le recours en grâce ayant été rejeté, l'exécution du condamné eut lieu dans la cour de la prison à Luxembourg-Grund.

En remplacement de M. le Dr Ch. Marx qui a trouvé la mort dans un accident d'automobile, M. Dominique Urbany, secrétaire général du parti communiste, a été désigné comme nouveau Ministre de l'Assistance sociale et de la Santé publique. Ce matin, M. Urbany a prêté serment entre les mains de M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Le Musée d'Histoire Naturelle fait l'ouverture d'une exposition de ses collections exotiques en présence de S. A. R. le Grand-Duc héritier Jean, des Ministres de France et de Belgique, du Chargé d'Affaires des Etats-Unis, etc. M. Heuertz, conservateur du Musée d'Histoire Naturelle, prononce le discours inaugural.

23 juin: La « Fête-Dieu » est de nouveau célébré avec grande pompe à Luxembourg. Après une grande messe pontificale à la Cathédrale se déroule, avec l'apparat traditionnel, la procession de la Fête-Dieu à travers les rues ornées de la capitale.

24 juin: Au cours d'une cérémonie ayant lieu dans la Légation des Etats-Unis, M. George Platt Waller, Chargé d'Affaires des Etats-Unis, remet au capitaine Stockdale, commandant de la section des M. P. de Luxembourg, la Croix de Guerre Luxembourgeoise.

25 juin: Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse reçoit en audience M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, qui Lui a présenté M. Dominique Urbany, Ministre de l'Assistance sociale et de la Santé publique.

26 juin: Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse reçoit en audience Mrs. George S. Patton et Mr. George S. Patton IV., accompagnés de M. George Platt Waller, Chargé d'Affaires des Etats-Unis d'Amérique.

29 juin: Le Ministre belge du Travail et de la Prévoyance sociale, M. Elie-Léon Troclet, en compagnie d'une délégation d'experts, séjourne à Luxembourg. Dans la matinée, la délégation belge est reçue par M. Pierre Krier, Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale du Grand-Duché. Au cours d'une séance de travail a été examinée notamment l'importante question des accords de réciprocité en matière d'assurances sociales.

Le Commissariat au Rapatriement fait savoir que M. René Blum, Ministre du Grand-Duché à Moscou, a été avisé par le Ministère des Affaires Etrangères de l'U. R. S. S. que tous les Luxembourgeois répertoriés dans les camps russes sont libérés et dirigés sur Sziget, Roumanie, pour être remis aux organisations de rapatriement en vue de leur retour prochain. Ainsi il signale que 32 prisonniers se trouvent déjà à Sziget, dont 18 ont été remis le 6 juin à la commission de rapatriement.

Les services de recherches de la Ligue « Ons Jongen » inaugure à Metz, sous les auspices des Ministres français et luxembourgeois de l'Information, une exposition de photos et de documentation sur les 3.000 Luxembourgeois non encore rapatriés, dans le but d'obtenir à leur sujet des renseignements utiles de la part de leurs camarades alsaciens et lorrains.

Les délégués de la Société nationale des chemins de fer français et des cheminots résistants français rendent visite à la ville de Luxembourg et à leurs collègues luxembourgeois. Après leur arrivée à la gare de Luxembourg ils se rendent, en cortège, au Monument du Souvenir, où ils déposent une gerbe.

Sous la conduite de délégués de l'OEuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte, Sir Thomas Cook, Président de la Luxembourg Society et du Luxembourg Relief Fund à Londres, et Lady Cook visitent les régions sinistrées du pays et sont, à cette occasion, reçus à la garderie d'enfants de la Croix-Rouge à Wiltz. Dans la soirée, un dîner intime est offert par le comité de gérance de l'OEuvre Nationale à Sir et Lady Cook. Sir Thomas Cook a bien voulu faire à l'OEuvre Nationale, au nom du Luxembourg Relief Fund, un don de 530.000 fr. lux. à l'intention des victimes de la guerre du Luxembourg.